

BULLETIN D'INFORMATIONS de la
Fondation Ligue française des droits de l'animal
N° 58. juillet 2008



Message du président

A la demande du Président de la République, le ministre Michel Barnier a organisé au ministère de l'agriculture des Rencontres « Animal et société », premières du genre, a-t-on dit (personne ne se souvenait des rencontres « Société et animal », tenues en octobre 1986, mais passons...). L'affaire consistait à reprendre la formule Grenelle, et à faire se rencontrer ceux qui protègent l'animal et ceux qui l'utilisent. L'exemple du Grenelle et de ses suites décevantes, joint au scepticisme qui finit par frapper ceux qui ont vu beaucoup d'eau couler sous les ponts pour rien, n'ont guère suscité d'enthousiasme dans nos rangs. Mais pourquoi pas ? Assez arbitrairement, trois groupes ont été constitués ; sitôt connues, leurs compositions ont confirmé nos inquiétudes. On retrouvait nos adversaires les plus déterminés, chasseurs et leurs ténors, amateurs de corridas, éleveurs de tous poils et de toutes plumes, lobbyistes salariés et syndicalistes de poids, tous opposants déterminés à la moindre évolution. Nos associations, elles, se sont trouvées réparties dans les groupes, les unes confinées à s'occuper de l'animal de compagnie, d'autres de l'animal de rente, d'autres encore des « statuts de l'animal », et plusieurs de la corrida, dans un atelier créé en cours de route, de façon particulièrement déséquilibrée : quatorze pro, contre treize anti ! Les séances ont été menées tambour battant, comme s'il était urgent d'arriver aux conclusions (à cause de l'arrivée de la France à la présidence du Conseil européen ?). L'organisation des réunions, leurs ordres du jour, les rapports qui en étaient issus, le choix des participants ou des rejetés d'office, ont vite démontré que si au départ on ne savait pas à quels résultats on pouvait arriver, il avait été décidé ce à quoi on ne devait surtout pas aboutir : modifier le code civil afin qu'y soit mentionné la sensibilité de l'animal ! C'est ainsi, par exemple, qu'au groupe chargé des « statuts de l'animal », nous avons perdu des heures à écouter des exposés culturels déjà entendus cent fois et de vibrantes plaidoiries en faveur des utilisateurs de l'animal, mais que la parole a été refusée assez brutalement à Suzanne Antoine, pourtant magistrat auteur d'un rapport remis au Garde des Sceaux ce sujet, au prétexte que son intervention n'était pas inscrite à l'ordre du jour, alors qu'elle s'était déplacée spécialement de province. Cette ambiance quasi manipulatoire étant rencontrée dans d'autres groupes, nos organisations en ensemble parfait ont lancé un communiqué de presse de protestation, sans grand effet. Chaque réunion a été suivie de dizaines de pages de comptes rendus produits par les rapporteurs issus des administrations, qu'il fallait étudier, corriger, etc. Au final, les rapporteurs de chacun des groupes ont rendu un document se concluant pas des propositions. Tout cela a été mis sur internet, soumis aux contributions et commentaires du public. Au moment où ces lignes sont écrites, le rapport synthétique global n'est pas encore produit, et notre sentiment général est de déception et d'inquiétude. En effet, les rapports publiés sur le site des Rencontres ne comportent aucune des corrections et des rectifications réclamées, ils contiennent des demandes n'ayant pas été présentées ou discutées en séance, et surtout ils ne présentent que des propositions dites consensuelles, les propositions non consensuelles ayant été partout éliminées, ce qui est dénier ce qu'en principe, un rapport doit être, complet, fidèle et impartial, afin d'éclairer la prise de décision sans qu'elle soit fléchée.

Jusqu'à preuve du contraire, notre Ligue redoute que le rapport final consiste seulement à entériner ces rapports partiels, même complétés par une synthèse des consultations sollicitées sur Internet et en régions.

La Fondation Ligue française des droits de l'animal, continue d'affirmer, comme elle ne cesse de le faire depuis trois décennies, que le changement de nos conduites à l'égard de l'animal passe nécessairement et principalement par :

1- La définition des animaux, dans le code civil comme dans le code de l'environnement, comme êtres sensibles lorsqu'ils sont aptes à ressentir la douleur, prenant enfin en compte la nature même de l'animal et non l'usage que l'on fait de lui, et le distinguant de ce fait d'un simple « bien ».

2- L'instauration prioritaire d'une Haute autorité à la condition animale, seul organe public capable d'assurer de façon indépendante et transverse, l'application de la législation et de la réglementation, ainsi que les expertises nécessaires à leur évolution, grâce au redéploiement des agents des divers services ministériels impliquant l'usage de l'animal.

3- L'instauration à tous les niveaux de l'enseignement et des formations, de programmes pluridisciplinaires d'éducation au respect de la nature et à la connaissance des animaux, couvrant les aspects éthiques, juridiques et socio-économiques liés à leurs diverses utilisations par l'homme.

Si de telles décisions ne devaient pas être prises, les Rencontres « Animal et société » manqueraient l'objectif ambitieux qui aurait pu être le leur : marquer une rupture d'ordre éthique en réformant en profondeur la condition de l'animal dans notre société, et répondre ainsi à l'évident changement des mentalités à son égard. Cela aurait porté la France en position pilote en Europe. Quelques avancées mises à part, telles, peut-être, la participation de l'Etat au financement de la Plateforme nationale pour le développement des méthodes alternatives en expérimentation animale, et la création d'établissements de recueil des animaux sauvages aux points frontaliers, deux points que paraît avoir obtenus notre Ligue, les conclusions ultimes semblent devoir être limitées à quelques propositions visant à compléter ponctuellement les réglementations en vigueur ou à parfaire leur application, et à se décharger de décisions éludées sur une future structure chargée de poursuivre les réflexions, par manque de courage, en bref, se résumer à des effets de manche, à des bruits d'annonces, ou comme on dit à de la bouillie pour les chats. Alors, les Rencontres « Animal et société » mériteraient bien leur sigle : R.A.S.

Jean-Claude Nouët



La Bretagne : « nature » contre vents et marées...

La Bretagne fait souvent parler d'elle... en mal : marées noires, production industrielle de porcs et de poulets en batteries, pollution par les nitrates, etc. Pourtant, lorsqu'on lit la presse régionale, on est étonné par le nombre d'initiatives qui s'y déroulent en faveur de la nature. C'est la « Nuit de la grenouille » en baie de Saint-Brieuc, des sorties pédagogiques aux Sables d'Or-les-Pins et dans le marais de Trestel, à la faune et la flore très variées, la découverte par les écoliers de la faune aquatique à Belle-Isle-en-Terre ou celle de la forêt à l'Hermitage-Lorge. Et si des enfants pratiquent la pêche à pied au Val-André, ils devront relâcher leurs prises.

Au Val-André encore, des lycéens découvrent la vie d'une ferme. Ou bien, à Moncontour, ils s'initient à l'apiculture. Ou bien encore, ils vont bichonner une génisse au centre de loisirs de la Ville-Oger. Ambiance différente au Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes, où les jeunes prennent conscience des dangers qui menacent les gorilles.

Des collégiens de Saint-Brieuc se nourriront au bio durant une semaine, ou auront droit à une conférence sur la biodiversité. Une conférence de Jean-Marie Pelt à l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer, un film sur les oiseaux à Saint-Brieuc, une exposition sur les coraux à Océanopolis, à Brest, ont de quoi combler les plus âgés. A Meslin, on sensibilise la population aux dangers des pesticides, tandis que la Fédération des associations de protection de l'environnement des Côtes d'Armor prend un nouveau départ et un film explore la vie d'un potager du Finistère.

On se souvient du *Peuple Singe*, ce très beau film auquel participa le vétérinaire Jean-Yves Collet. Celui-ci a ensuite réalisé des films sur des sujets variés. Il a récemment terminé « Guerre et Paix dans le potager », un film qui fait revivre la vie d'un potager bio à Caste. Doryphores, coccinelles, limaces, mulots, sont des héros de ce film, auquel ont contribué quatorze conseillers scientifiques.

Jean-Jacques Barloy

- Action LFDA -



La Fondation accueille en stage deux étudiantes en Master 2 de Droit

Durant le dernier trimestre universitaire, deux étudiantes en droit ont choisi la LFDA pour effectuer leur stage obligatoire extra universitaire pour l'acquisition du Master 2 de Droit. Leur choix s'est porté sur la Fondation en raison du professionnalisme reconnu avec lequel elle traite de manière raisonnée les questions juridiques relatives à l'animal, en prenant en compte, également de manière équilibrée, à la fois les aspects philosophiques et scientifiques. Les rapports rédigés dans le cadre de ces stages ont eu pour thème respectif « Etude de la bioéthique et du régime juridique relatif à l'animal sauvage libre ou captif en France et en Europe » et « Etude comparative internationale du régime juridique des animaux d'élevage pour la consommation et pour l'expérimentation dans l'environnement industriel agroalimentaire et pharmaceutique ». Ces stages ont été organisés dans le cadre de conventions avec la faculté de droit Paris XII, et l'université d'Artois. Pour conduire leur recherche les étudiantes ont pu bénéficier, au cours des deux mois de leur stage, d'un accès à l'ensemble des ressources du centre de documentation de la Fondation sur le sujet, et de l'encadrement par le directeur de la Fondation.

Thierry Auffret Van der Kemp



Et si la « bien-traitance » maltraitait le « bien-être » ?

Le *bien-être* animal est un état complexe d'harmonie physique et mental. Il est conditionné par l'intégrité de l'organisme et la satisfaction non seulement des besoins physiologiques, mais aussi des besoins comportementaux. Ces besoins sont propres à chaque animal (chaque espèce, chaque race, chaque sexe, voire à chaque individu).

Aujourd'hui le *bien-être* peut être évalué à partir d'une panoplie d'indicateurs et de tests selon trois approches scientifiques combinées : l'approche adaptative, l'approche comportementale, l'approche neurobiologique de l'émotion.

L'approche adaptative postule que le bien-être repose sur le niveau d'adaptation de l'animal aux conditions du milieu dans lequel il est placé.

Les indicateurs alors utilisés sont essentiellement physiologiques et mesurent le stress par ses conséquences (fréquence cardiaque, taux d'hormones de stress circulantes...). Les indicateurs peuvent être aussi zootechniques ; ils concernent alors la production et la rentabilité (gain de poids, production lactée, taux de reproduction, taux de mortalité, taux de morbidité, taux de blessures).

L'approche comportementale privilégie le fait que le bien-être repose sur la libre expression de l'ensemble du répertoire comportemental, génétiquement propre à l'espèce ou à la race, dans un environnement approprié.

Elle utilise des tests de préférence (temps d'exploration et de résidence) entre plusieurs environnements laissés au choix de l'animal (nature du sol, espace disponible, conditions d'éclairage, de température, etc...) et de motivation (accès à la nourriture, à la boisson aux congénères), ainsi que des indicateurs comportementaux (mouvements stéréotypés signes de douleurs ou de frustrations par exemple.)

L'approche cognitiviste de l'émotion centre le bien-être sur l'état mental qui résulte de l'absence d'émotions négatives (peur, douleur, frustrations) et de la présence d'émotions positives (plaisir, curiosité, degré d'attention). L'état mental de l'animal est dès lors conditionné par la manière dont il perçoit son environnement.

Si l'évaluation du *bien-être* d'un animal est dès lors complexe et doit s'appuyer sur des expertises scientifiques indépendantes, elle est nécessaire pour que soit contrôlée l'application des nombreuses réglementations qui se sont mises en place depuis une dizaine d'années, et exigent que ce bien-être des animaux soit assuré, tant par les conditions de leur hébergement et de leur élevage, que de leur transport, et que de leur abattage. En France, sept directives européennes, un règlement européen, un décret et dix arrêtés ministériels, et une quarantaine d'articles du code rural encadrent par exemple aujourd'hui la protection des animaux de consommation.

En France, plusieurs organisations de professionnels utilisateurs d'animaux se sont regroupées en un Comité dit Noé (coalition de la Fédération Nationale de la Chasse, de la Fédération des sociétés taurines de France et de la fédération d'éleveurs d'animaux de consommation, d'ornement et de compagnie « ProNatura ») ; elles s'activent avec militantisme à susciter l'emploi du terme de *bien-traitance* pour remplacer le mot et le concept de bien-être animal dans la réglementation. Le bureau de la protection animale du ministère de l'agriculture a même recommandé aussi son usage dans les textes de l'OCDE.

Certains vétérinaires, dont le secrétaire de l'Académie vétérinaire, le préconisent, pour désigner les bonnes pratiques à adopter envers les animaux aussi bien dans les laboratoires, que dans les zoos ou les centres de production d'animaux pour la consommation.

Le néologisme « *bien-traitance* », qui ne figure dans aucun dictionnaire de la langue française, est créé en symétrie opposé de la maltraitance

Cette « *bien-traitance* » prétendrait concerner l'ensemble des modalités d'organisation et de techniques mises en œuvre par l'homme pour maintenir le bien-être d'un animal ou le rétablir. Notons que les promoteurs de ce concept n'ont engagé aucun processus consensuel permettant d'en valider une définition stable et acceptée.

Pour faire simple, « *bien-traiter* » un animal c'est ne pas le maltraiter, mais ce n'est pas nécessairement assurer son *bien-être*.

Proposer d'utiliser le terme *bien-traitance* dans les textes réglementaires francophones, pour traduire le terme anglais de *welfare* (jusqu'à présent traduit en français à juste titre par *bien-être*) utilisé dans les textes législatifs réglementaires internationaux et européens, relève au pire de la manipulation délibérée et au mieux de la méconnaissance linguistique puisque tous les dictionnaires anglais-français traduisent *welfare* par *bien-être*, et même par *bonheur*, ce qui souligne bien que « *welfare* » désigne un état de satisfaction et non des moyens ou des pratiques.

En effet, ne pas battre un animal, ne pas le blesser, le soigner, lui offrir un abri conforme à son confort climatique, le nourrir et lui donner à boire de façon appropriée, suffit souvent à dire qu'on le traite bien.

Mais les conditions de détention donnent-elles par exemple à l'animal l'espace et les substrats nécessaires à ses comportements actifs ? Le temps nécessaire pour explorer l'environnement et rechercher la nourriture ? Lui offrent-elles la possibilité d'exprimer ses comportements sociaux et affectifs ? Ne l'exposent-elles pas chroniquement à des signaux nociceptifs non perçus par l'homme (ultrasons, phéromones, odeurs désagréables etc.) ? Offrent-elles des distances suffisantes entre animaux pour éviter les comportements agressifs causes de blessures (caudophagie, picage, coups de cornes) ? Rien n'est moins sûr.

Par ailleurs la sélection génétique peut induire de graves difficultés qui ne dépendent aucunement de la manière dont les animaux sont traités : citons pour exemple, les souches de poulets à croissance rapide présentant boiteries et risques sévères de fractures des pattes, races de bovins à arrière-train surdéveloppé obligeant à la mise bas des veaux par césarienne, races de bovins à très haut rendement laitier exposés aux désordres digestifs et boiteries chroniques....

Ce concept de *bien-traitance*, plus simple et bien moins contraignant sur le plan pragmatique pour les pratiques et les intérêts économiques des professionnels de l'utilisation des animaux que celui de *bien-être*, est porteur d'un risque considérable de régression de l'éthique pour l'animal. Son usage généralisé pourrait aboutir à écarter progressivement de la législation la qualification *d'être sensible* appliquée aux animaux, laquelle implique qu'ils doivent être respectés en tant que tels et que leur *bien-être* doit être assuré.

Le concept de *bien-traitance* met l'accent sur la qualité des conditions de vie que l'homme accorde à l'animal placé sous sa dépendance et sa tutelle, et ne prend pas en compte sa sensibilité propre. Il exclut la possibilité que l'animal soit sujet de droit et implique que l'animal ne peut être qu'objet de devoirs de l'homme.

Par ailleurs, remplacer « *bien-être* » de l'animal par « *bien-traitance* » par l'homme exclut l'animal sauvage libre, dont pourtant, indirectement, l'homme peut contribuer au « *bien-être* » en préservant l'équilibre de son biotope. Eliminer la préoccupation de l'animal sauvage et son bien-être est le but recherché par la filière de la chasse. C'est pourquoi cette dernière participe activement à la propagande en faveur de la « *bien-traitance* ».

Les chasseurs ont été d'ailleurs les premiers à avancer ce terme lors des tables rondes du débat « Le bien-être animal » organisé à l'Assemblée Nationale le 7 octobre 2005 par le député Jean-Claude Lemoine, président du groupe chasse de l'Assemblée.

Au-delà des polémiques sémantiques et philosophiques, il faut bien mesurer la portée négative pour l'animal des conséquences éthiques et juridiques considérables que serait l'introduction de « *bien-traitance* » des animaux à la place de « *bien-être* » des animaux dans les textes réglementaires francophones.

La législation française donne surtout des obligations de moyens mais très peu d'obligations de résultats. Or l'obligation de résultats est précisément d'assurer le bien-être des animaux, à qui il convient de reconnaître leur nature d'être sensible dans un Droit positif qui cesse d'être un Droit négatif, lequel se limite à interdire et à sanctionner ce qui est défini comme des actes à ne pas commettre.

- Action LFDA, inter associative -



Les clubs jeunes SPA réclament des droits pour l'animal

Les Jeunes SPA, assemblés le 19 avril en congrès au refuge de L'Arche à Château – Gonthier pour fêter le 60^e anniversaire de la création des Clubs Jeunes SPA, soutenus par une vingtaine d'associations, réclament des droits pour l'animal. Ils invitent à se mobiliser énergiquement pour cette grande cause autour d'un message slogan, reprenant avec son autorisation, celui de l'affiche de notre Fondation LFDA :

« Comme l'homme, l'animal ressent la douleur. Comme l'homme, l'animal a sa place sur la Terre. Pourtant le prédateur que nous sommes exerce constamment sa cruauté et détruit les espèces.

Depuis 30 ans, la Fondation Ligue Française des droits de l'animal agit pour faire reconnaître par la Loi le droit pour l'animal de ne pas souffrir à cause de l'homme, et pour les espèces le droit de ne pas disparaître de la planète par la faute de l'homme.

Soutenir cette action, c'est vouloir une Terre vivante et une humanité généreuse. »

Débordés par l'importance et le nombre des tâches à accomplir, le président et le directeur de la LFDA n'ont pu se déplacer au congrès des Clubs Jeunes SPA ; mais ils ont envoyé à leur présidente le message suivant pour être lu en séance.

« La LFDA porte une attention toute particulière à vous les jeunes SPA, qui réclamez à votre tour la reconnaissance par le Droit français de deux droits fondamentaux aux animaux.

De quels droits s'agit-il ? Et Pourquoi ?

Evidemment pas de droits comparables à ceux de l'homme, comme le font croire certains de nos adversaires afin de nous qualifier d'extrémistes, mais tout simplement de deux droits fondamentaux :

- le droit pour tout animal de ne pas souffrir par la faute de l'homme, que l'animal soit domestique, ou sauvage, qu'il soit un mammifère, un oiseau, un reptile, une grenouille, un poisson, ou une pieuvre, parce que tous sont des êtres sensibles ;

- et le droit pour toutes les espèces de ne pas disparaître à cause de l'homme parce que la vie de chaque espèce est indispensable au maintien des équilibres biologiques planétaires par le réseau d'interdépendance qui lie les espèces les unes aux autres.

Vous soutenez cette importante revendication, car vous voulez pour vous et les générations à venir une Terre vivante, moins souffrante et une humanité généreuse et moins violente.

Pour cela appuyez vous sur cette charte morale fondatrice que constitue la Déclaration universelle des droits de l'animal, proclamée il y a 30 ans, et notamment sur le préambule de son 1^{er} article qui considère que « le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux » et sur son 10^e et dernier article qui énonce « L'éducation et l'instruction publique doivent conduire l'homme, dès son enfance, à observer, à comprendre et à respecter les animaux. »

N'hésitez pas, chacun d'entre vous peut faire quelque chose de concret.

Dans vos collèges et lycées, organisez des clubs de réflexion avec l'aide de vos professeurs de sciences de la vie et de vos professeurs de lettres, et d'histoire ; réclamez comme nous que le Ministère de l'Education instaure dans les programmes officiels une instruction civique au respect de la nature et de la sensibilité animale.

Vous pouvez être vous aussi des éducateurs, pour ouvrir les yeux de vos camarades et de vos parents sur la condition des animaux en France et combattre l'ignorance.

N'hésitez pas à poser les questions les plus naïves, ce sont celles qui dérangent et obligent à réfléchir.

Aux chasseurs qui déclarent aimer la nature et les animaux, demandez pourquoi s'ils les aiment, ils les tuent pour se distraire ? Pourquoi ils ne se contentent pas de les admirer de loin aux jumelles ?

Aux vendeurs de vêtements en fourrure et aux femmes qui en portent, déclarant aimer la beauté : « Mais alors contribuez-vous à la cruelle destruction de ces magnifiques œuvres d'art que sont les animaux vivants ? Il existe des vêtements plus beaux et plus chauds sans que des animaux soient tués pour leur fourrure »

Aux amateurs de la corrida qui trouvent de la beauté dans cette mise en scène de la douleur, du sang versé et de la mort : « Pourquoi trouvez-vous cela beau alors que les enfants que vous obligez à assister à ce spectacle ferment les yeux ou tournent la tête de dégoût ?

Emmenez les plutôt admirer les superbes troupeaux de taureaux libres dans les magnifiques étendues camarguaises. »

Aux enfants et à leurs accompagnateurs qui trouvent plaisir à se rendre au cirque parce qu'ils trouvent amusants les numéros d'animaux dressés : « Préférez les spectacles de cirque où les animaux sauvages sont interdits, comme en Suède ou en Autriche, et assistez à des spectacles tout aussi captivants où l'homme montre librement sa force et son habileté propres ?

N'hésitez pas à conseiller vos parents lorsque vous les accompagnez faire les courses. S'ils achètent des œufs, de la viande, du poisson, dites leur d'acheter des produits provenant d'animaux élevés en plein air, de ne pas acheter de poissons d'espèces surexploitées par la pêche industrielle intensive comme le thon. Et dites leur que consommer un peu moins de viande est à la fois bon pour le porte monnaie et pour la santé.

Demandez à vos pharmaciens et à vos médecins, de vous aidez à encourager le développement des méthodes qui évitent d'expérimenter sur les animaux.

Il y a différentes manières « d'aimer les animaux » : pour l'affection, pour l'ornement, pour le divertissement, pour la gourmandise... Mais il n'y a qu'une seule manière de les respecter : ne pas les faire souffrir, assurer leur bien-être lorsqu'ils sont sous notre dépendance, et ne jamais les tuer si ce n'est pour leur épargner de grandes souffrances ou que leur mort soit nécessaire pour épargner la vie ou maintenir la santé des hommes et d'autres animaux.

Il ne suffit pas d'avoir des liens affectifs avec un animal. Respecter un animal nécessite de connaître à la fois en quoi il est semblable à nous et en quoi il est différent.

Informez-vous, lisez. Apprenez à connaître la biologie et le comportement des différentes espèces animales que vous côtoyez, les principales lois et règlements qui les protègent.

Demeurez toujours rigoureux et cohérents avec vous même dans votre conduite à l'égard de tous les animaux et pas seulement les animaux de compagnie. Vous devez être exemplaires si vous voulez que votre message soit entendu et bien compris.

Nous sommes convaincus que vous les jeunes SPA, par votre action de chaque jour, vous contribuerez ainsi à faire de votre génération celle qui verra l'avènement tant attendu de la reconnaissance officielle en France de droits aux animaux.

L'homme est la seule espèce animale librement responsable de ses actes. Il doit se protéger contre sa propre violence et sa propre cruauté ; il doit aussi renforcer sa compassion naturelle pour l'ensemble des êtres vivants qui avec lui habitent cette petite planète bleue, verte et brune que l'on appelle la Terre. La vie s'y développe depuis 3 milliards et demi d'années. Ce n'est que depuis 100.000 ans que l'homme actuel est apparu. Il se dit lui-même Homo sapiens, c'est-à-dire « sage » ou « savant ». Devenez ces humains sages et ces savants de demain qui, dans le respect de la vie, de la nôtre comme de celle des autres espèces, allégeront la pesanteur de la douleur et augmenteront le « bien-être » et le « bien-vivre » à la surface de la planète. »

Thierry Auffret Van der Kemp et Jean- Claude Nouët



Le « PAF » et la condition animale

Comment le PAF (Paysage Audiovisuel Français) restitue-t-il l'information relative à la condition animale ?

Pour tenter une approche de la question, nous nous sommes astreints à scruter les journaux télévisés des deux principales chaînes de télévision sur une période allant de l'automne 2007 au printemps 2008. Nous avons écarté de nos investigations les émissions spécialement dédiées à la vie des animaux dans les milieux naturels ou à la vie des animaux domestiques et à leur relation avec l'homme. Elles concernent en effet un public acquis et ciblé. Nous n'avons retenu que des missions d'information grand public, plus révélatrices de la façon dont les médias présentent cette question.

- Tout d'abord pendant les vacances de la Toussaint 2007, au Journal Télévisé (JT) de TF1, nous avons eu droit à une visite du Marineland d'Antibes, où devant un public de bambins ébahis et de grand-mères ravies, évoluaient dans un spectacle bien rôdé, des animaux marins, dont les conditions de détentions et de dressages n'ont malheureusement pas été détaillées. En raison des impératifs de temps liés à l'ordre du jour du journal ?

- Un reportage diffusé le 28 octobre dans le cadre de l'émission Sept à Huit, relatait quant à lui le quotidien d'un montreur d'ours et la touchante « complicité » entre le « maître » et son « pensionnaire ». Pas un mot ou images malheureusement sur les conditions de capture, de détention ou de leur sort quand ils deviennent encombrants ou trop vieux.... Là aussi, le temps manquait-il pour tout dire ?

- En novembre, le JT de 13 heures de TF1 s'est fait l'écho de l'installation d'un cirque de renommée internationale à la Pelouse de Reuil et nous a gratifiés d'une interview du dresseur vedette. Ce dernier a assuré les téléspectateurs que les animaux étaient « heureux » avec lui. Sans mettre en cause sa bonne foi, on peut malgré tout douter, quelle que soit la bonne volonté de celui qui s'en occupe, qu'un fauve soit à plus à son aise et moins stressé au cours de la période de dressage ou exposé sur une piste ou détenu dans une cage plutôt que dans les grands espaces qui constituent son environnement naturel.

Ces doutes sont balayés cependant par la conclusion sans appel d'une « voix off » qui clôture le reportage par une information capitale : « les $\frac{3}{4}$ des Français sont attachés aux spectacles d'animaux dans le cirque ».

Sans que l'on sache d'où vient cette affirmation, il faut se rendre à l'évidence que présenter ce chiffre comme l'expression de la volonté populaire ne facilite pas le combat pour le bien-être animal et la promotion du cirque sans animaux.

- Deux reportages diffusés par TF1 le 30 novembre 2007 au Journal Télévisé de 13 heures nous donnent toutes raisons d'apprécier l'attention particulière que les médias portent au sort des animaux de compagnie.

Le premier concerne la remise de la Médaille de la Défense Nationale à deux chiens utilisés par les Forces de Police dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. Ces chiens particulièrement méritants au regard des prises permises grâce leur collaboration, ne sont pourtant pas des pionniers, car les animaux, que ce soit les chiens agents de liaison pendant la Première Guerre Mondiale ou plus généralement les chevaux dans tous les conflits ont payé un très lourd tribut à l'espèce humaine. Il serait temps de le rappeler.

Le meilleur reportage fut sans doute le second, dans lequel était traité le problème des adoptions et achats d'animaux massifs constatés pendant la période des fêtes de fin d'année, suivis malheureusement d'un pic des abandons quelques mois après, lorsque les parents se rendent compte qu'un animal nécessite des soins constants ou que les enfants se lassent de leur compagnon de jeux. La mise en garde vis-à-vis des auditeurs et la prise de conscience nécessaire qu'un animal n'est pas un jouet et que ce type d'achat doit être mûrement réfléchi, étaient particulièrement soulignés. TF1 a su ainsi diffuser très opportunément ce reportage et ces messages à une heure de grande écoute. Une fois n'est pas coutume.

- Antenne 2 dans son émission Télématin, du 21/12/07 présentait un intéressant reportage sur Koko la guenon chimpanzé vivant dans le Colorado aux USA. Agée de 36 ans, elle a acquis grâce à son professeur, la capacité d'apprendre le langage des signes. Koko comprend 550 signes et peut exprimer par exemple des faits marquants de son enfance, telle sa frayeur et le bruit des fusils lorsque sa mère fut tuée par des chasseurs ainsi que sa capture. On apprend aussi que Koko a son site Internet...

- Antenne 2 dans son JT du 24/12/07 diffusait un reportage sur l'intelligence animale. Une expérience à l'Université de Kyoto (Japon) montre un chimpanzé sachant compter jusqu'à 9, tandis que certains de ses congénères manifestent une reconnaissance des formes suivies de chiffres plus rapide que celle des humains.

Cette expérience était complétée par celle d'un chercheur de l'Université de Tokyo, M. Tetsuro Matsuzawa, qui est parvenu à la conclusion qu'un chimpanzé de 5 ans avait été bien plus rapide que des humains adultes à reconnaître des suites de chiffres sur un écran tactile.... Ces reportages à dominante scientifique sur les capacités intellectuelles animales, à des heures de grande écoute sur la chaîne publique sont à marquer d'une pierre blanche.

- Le JT de TF1 du 26/12/07 quant à lui nous apprenait que Tatiana la tigresse du zoo de San Francisco (USA) ayant tué un de ses gardiens avait été abattue. Un drame de plus dans un zoo mais sans autre commentaire. La prudence devrait pourtant inciter les pouvoirs publics à fermer définitivement ces pénitenciers pour animaux.

- Un reportage présenté au JT de TF1 de 13 heures en date du 20/03/08, présentait de son côté un cas de maltraitance d'animaux dans une ferme du Calvados (14) et les nombreuses plaintes des riverains restées sans effet.

- Sur la même chaîne le JT du 21/03/08 diffusait un reportage sur les Férias d'Arles et de Nîmes et sur les écoles taurines. L'accent est mis sur la valeur des élèves de ces écoles qui sont promis à un bel avenir et qui, suprême consécration remportent des prix en Espagne.....Le but de ces écoles étant de transmettre la tauromachie et le respect des traditions locales aux plus jeunes....Mais aucun mot sur la réalité de la corrida pour les victimes, à savoir les taureaux, ni les enjeux économiques et la puissance des réseaux liés à ce type de « spectacle ».

- Le lendemain encore le même JT mettait à l'antenne un reportage sur les Férias en Camargue.

L'accent est mis sur le respect et la transmission de la « culture taurine », les aficionados se disant prêts à tout pour faire respecter cette tradition vieille, selon, eux de plus de 100 ans, et qui aurait permis de sauvegarder les vastes espaces de la Camargue. 500.000 visiteurs chaque année donneraient raison aux gardiens de la tradition.....

On apprend ainsi que ces belles traditions sont menacées par l'extrémisme d'associations de défense des animauxMais celles-ci n'avaient pas voix au chapitre dans le reportage. Des téléspectateurs auront certainement pensé que si on devait compter plutôt comme opposants ou neutres ceux qui ne se rendent pas à ce type de spectacle, on pourrait conclure rapidement que cette tradition n'intéresse qu'une poignée de passésistes et qu'en conséquence, elle devrait disparaître. Quand aux grands espaces sauvegardés il en existe beaucoup sous forme de parcs naturels et l'on n'y tue pas les animaux...qui y vivent

Antenne 2 à son JT de 13 H du 28/03/08 consacre également un reportage sur la Feria d'Arles et sur l'Ecole taurine d'Arles, créée il y a 20 ans (une tradition bien récente.) Le téléspectateur apprend ainsi que la tradition et la culture taurines sont malmenées par les mouvements de défense des animaux qui ont l'audace de vouloir interdire l'accès des arènes aux jeunes....Les victimes ne sont donc pas celles que l'on croyait.

- TF1 à ses JT d'avril consacre quelques séquences à la faune sauvage.

Le 04/04/08 il montre comment un Gypaète barbu a été relâché dans les Pyrénées. Cette espèce de rapace en voie de disparition voit un de ses membres sauvé par l'action conjuguée des chasseurs locaux qui l'avaient recueilli et d'une association de défense des droits des animaux. Une bonne action des chasseurs pour se faire pardonner les mauvaises ?

- Le 11/04/08 il informe que Baloo, l'Ours introduit il y a 2 ans dans les Pyrénées et qui est sorti de façon précoce de son hibernation n'a pas donné signe de vie et cela cause l'inquiétude des observateurs car il est très sociable et ne craint pas de s'approcher des maisons.

- Toujours le JT de TF1 le 2/05/08, lors des vacances de Pâques, diffuse un reportage sur le Marineland d'Antibes, présenté comme un site de protection de la nature qui permet aux enfants de venir à la rencontre des Dauphins. Commentaires élogieux de la part d'une mère sur la possibilité offerte à ses enfants, grâce à cette formule, d'approcher et toucher de vrais animaux ; c'est, dit-elle, la réalisation d'un rêve pour ses bambins. Certains disent cela aussi des zoos. Un rêve pour les humains ou un cauchemar pour les animaux ? Le reportage rappelle étrangement celui qui fût présenté sur la même chaîne lors des vacances de la Toussaint 2007.

- Le même JT le 19/05/08 présente un reportage sur un parc zoologique dans le sud de la France à St Martin -La-Plaine qui recueille des animaux en perdition, comme par exemple, des singes en détresse psychologiques, ou des tortues "alligator" qui ne peuvent être introduites dans la nature.

L'association qui gère cette fonction porte le nom de TONGA, comme l'hippopotame sauvée d'un triste sort dans un cirque et qui a été rapatriée en Afrique. Des zoos qui se limiteraient au rôle de maisons de retraite pour animaux en fin de vie constitueraient un moindre mal.

- Le JT de TF1, enfin, le 20/05/08, montre une séquence sur le sauvetage de Pandas en Chine, après le violent séisme qui a fait près de 100.000 morts, ces animaux font l'objet d'un véritable culte. Dommage que les autres animaux ne bénéficient pas dans ce pays d'une telle considération.

Conclusion : Les périodes des fêtes et des vacances scolaires amènent de façon récurrente des reportages télévisés sur les delphinariums, zoos, cirques et férias, qui sont autant de publicités et d'incitation à se rendre dans des lieux qui constituent une offense à la cause animale. La part de l'information consacrée à la défense des animaux ou à une réflexion éthique y est somme toute très congrue.

Si les médias se font les échos complaisants d'intérêts économiques puissants, camouflés sous le couvert d'activités récréatives ou de spectacles, on peut se demander pourquoi il est si difficile de faire porter au public, par le biais de ces mêmes médias, une information scientifique et éthique sur les réalités de la corrida, du gavage des canards, des conditions de détention des animaux dans les zoos et les cirques, du sort des mammifères marins dans les delphinariums, pour ne citer que ces quelques domaines.

Mais poser la question, c'est déjà avoir la réponse.

Patrick Vassas



Faux naïfs et larmes de crocodiles

Il semble que l'on découvre, en ce moment, l'importance de l'action des « lobbies » auprès des parlementaires, surtout au moment des discussions préalables à l'adoption d'un projet de loi.

Ces actions vont souvent bien au delà de luttes d'influence, au point que pour barrer ce qui pourrait alors ressembler à de la corruption, des parlementaires avaient déposé en 2006 une proposition de loi visant à assainir ces pratiques, proposition qui n'a toujours pas été mise à l'ordre du jour. Un groupe de travail a été constitué au sein de l'Assemblée nationale pour « établir des règles de transparence et d'éthique à l'activité (...) des personnes mandatées pour représenter des intérêts particuliers ». Avec de beaux discours, la main sur le cœur, on voudrait donc un lobbying officialisé, agréé, moralisé (comme se serait le cas au niveau européen). Mais nos parlementaires sont des vilains hypocrites, car beaucoup d'entre eux, et depuis longtemps, sont eux-mêmes des lobbyistes hyperactifs. Les quelque 200 ou 250 députés obsédés de la gâchette et solidement mobilisés au sein du Groupe chasse, la centaine de fadas des banderilles, les fanas de l'entonnoir à gaver et du foie gras « phénomène culturel national », ne font rien d'autre que du lobbying personnel, pour défendre et promouvoir en douce leurs goûts, leurs plaisirs et leurs privilèges, tout en étant d'ailleurs en étroites relations avec les fédérations de chasse, et/ou l'industrie du foie gras, et/ou le showbiz des arènes. On ne va pas nous faire croire qu'au nom d'une « éthique » nouvellement découverte et applicable seulement aux autres, ces messieurs-dames vont raccrocher le fusil au râtelier, refuser les places d'honneur dans les arènes, et renoncer à leur gourmandise en retournant les colis de foie gras que les gaveurs leur envoient à chaque fin d'année. S'ils veulent moraliser le lobbying, qu'ils commencent donc par celui-là !



Du poulet sauce au chlore

Depuis des années, les citoyens américains, gastronomes bien connus, se délectent de poulets mollassons et javellisés. Apparemment, ils ne leur trouvent pas de goût spécial ; les giclées de cette mixture appelée Ketchup doivent aisément couvrir l'odeur du chlore. Grand bien leur fasse. Mais les Etats-Unis ne cessent de peser politiquement et économiquement sur l'Europe pour qu'elle accepte d'importer cette appétissante volaille, ce qu'elle a refusé jusqu'à récemment : le Commissaire à l'industrie, Günter Verheugen, annonce une autorisation dans un communiqué américano-européen du 13 mai. Un coup d'éclat, sinon d'état. Mais le commissaire semble assez isolé : ses collègues Commissaires de la santé et de l'agriculture ne sont pas d'accord, pas plus que la majorité des Etats, dont la France. En dehors des raisons de concurrence, de protection de la santé, il est une raison de fond, qui met en cause l'hygiène déplorable de la production industrielle des volailles aux USA, maintenues dans des conditions concentrationnaires qui favorisent les infections bactériennes des oiseaux, et l'infestation de leur carcasse lors de leur abattage.

Depuis longtemps, les consommateurs américains reçoivent des consignes drastiques. *Tyson*, l'une des marques de poulet les plus connues, donne sur son site www.tyson.com des conseils détaillés d'hygiène lors de la manipulation et de la cuisine des poulets : port de gants, brosseage répétés des mains, désinfection des instruments, isolement des volailles dans le réfrigérateur, etc... De quoi mettre en appétit...

Réformer les usines à fabriquer des poulets sans aucun souci de leur nature, pour au contraire les élever sainement dans le respect de leurs besoins, c'est évidemment le bon choix à faire, de préférence à tremper leur carcasse dans les antiseptiques. Comme en médecine, la prévention est préférable au traitement.

En attendant une décision intelligente (et indépendante) de l'Europe, que nos amis américains continuent de se nourrir comme ils veulent (on voit les résultats), sans chercher à nous imposer leurs fautes de goût.

Jean- Claude Nouët



Grippe aviaire

Ce sont les commerces incontrôlés de volailles qui véhiculent le virus H5N1 dit de la grippe aviaire, et non les migrateurs, nous l'avons souvent dit. Il n'empêche. Un communiqué de *Les chrétiens et les animaux* rapporte le titre d'un quotidien régional français : « L'Egypte est située sur un couloir de migrations des oiseaux qui peuvent être porteurs du virus ». Absurde ! De plus, l'Egypte ne se trouve pas sur la route des migrateurs français. Ce sont les élevages asiatiques de production industrielle de volaille qui ont été les principaux responsables de l'épizootie : voir les cas de Grande-Bretagne, Hongrie, Nigeria etc. Répétons-le une fois de plus, ce sont des volailles qui ont contaminé des oiseaux sauvages et non l'inverse...



Non assistance à animaux en danger

Nous avons déjà évoqué l'épidémie de fièvre catarrhale du mouton, ou maladie de la langue bleue (Bulletin n°57, p.4). Or, l'OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs) s'inquiète des conséquences de cette épizootie. En effet, l'Etat ne prend pas à sa charge les frais vétérinaires entraînés par la maladie, et certains éleveurs préfèrent laisser mourir leurs animaux afin de toucher l'indemnisation, plutôt que les faire soigner. Des troupeaux sont abandonnés, en raison de l'impossibilité d'exportation des moutons. En avril avaient commencé des actions de blocage des routes, notamment au tunnel du Mont-Blanc, avec les conséquences que l'on devine pour les animaux. D'où l'inquiétude justifiée de l'OABA.



Le sort des lapins

Nous avons évoqué récemment (n°57, p.4) le sort des lapins d'élevage. Or, une association, dénommée L214, a lancé une vigoureuse campagne dénonçant les conditions des élevages de lapins, notamment sur leur détention dans des cages grillagées, leur mortalité, l'abus de médicaments et les conditions d'abattage. Cette campagne n'a pas été, on s'en doute, du gout du Comité interprofessionnel du lapin, pour lequel tout va pour le mieux dans leurs élevages. Rappelons que l'élevage des lapins, à la différence des élevages de poulets, de porcs, de bovins et d'ovins, ne fait l'objet d'aucun texte réglementaire spécifique ni européen, ni français.



Mystère à l'abattoir

Dans un abattoir américain, le Quality Pork Processors, où 19 000 porcs sont abattus chaque jour, une douzaine d'employés ont été victimes d'un mal étrange, avec paralysie des membres inférieurs et inflammation de la moelle épinière. Il semble que ces ouvriers aient été contaminés au cours d'une manœuvre consistant à injecter de l'air sous pression dans le crâne des porcs déjà abattus: le crâne éclate et le cerveau liquéfié est projeté au dehors, formant une sorte d'aérosol que les ouvriers respirent. Cette pratique a été abandonnée, mais on ne peut qu'être choqué par la brutalité de cette façon de faire. Le mystère demeure sur l'agent responsable de la maladie.



Une ferme dans le désert

Une ferme de 32 000 vaches laitières a poussé en plein désert. Vaches fécondées artificiellement, étable climatisée, traite gérée par ordinateur, lait envoyé par pipe-line à une usine de yogourt : cet univers de science-fiction, dû à Al Safi, groupe saoudien partenaire de Danone, se situe en Arabie Saoudite. En attendant que des « mégafermes » semblables poussent à travers le monde...

Que fait-on des préoccupations écologiques ? L'eau est pompée à deux kilomètres de profondeur afin d'arroser les plantes dont se nourriront les vaches.



Trafic de chiots

Un important trafic de chiots a été démantelé en Picardie. Cent-vingt chiots ont été saisis dans la région de Moreuil (Somme), onze personnes arrêtées, un vétérinaire interpellé (il est soupçonné d'avoir fourni des certificats de vaccination de complaisance). Les chiots devraient être acheminés vers des refuges pour être proposés à l'adoption.



Chiens de Chine

Les campagnes menées en Chine et à l'étranger portent-elles leurs fruits ? Ou bien l'approche des Jeux Olympiques y est-elle pour quelque chose ?

Faut-il y voir également une progression du « pouvoir d'achat » des chinois qui les conduit à préférer consommer plus de viande porcine et bovine, plutôt que de la viande canine, considérée traditionnellement comme *bas de gamme* ?

On sait que les chiens sont, en Chine, consommés par millions. Ils sont tués à coups de gourdins, saignés à blanc, ébouillantés...

Tout est encore à faire dans ce domaine : selon un dicton chinois, « Les Cantonais mangent tout ce qui à quatre pattes, excepté la table et les chaises », (Ouest-France, 18 mars 2008). Ce dicton pourrait également s'appliquer à nos compatriotes, grands amateurs de viande d'animaux à quatre pattes.



C'est la même violence

Selon un article paru dans Animal Life, la RSPCA (grande association de protection animale britannique) démontre le parallélisme existant entre la violence envers les humains et la violence envers les animaux, et elle agit en conséquence. Ainsi, elle considère que tout animal ou enfant, laissé sous la garde d'une personne au comportement agressif, est en situation de risque sévère. Elle souligne qu'il convient aussi de se préoccuper de l'animal appartenant à des femmes ou des enfants qui doivent quitter un foyer violent.



Mutilations stupides

La Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, adoptée en 1987, signée par la France en 1996 puis ratifiée par la France seulement en 2003, stipule que « les interventions chirurgicales destinées à modifier l'apparence d'un animal de compagnie ou à d'autres fins non curatives doivent être interdites, et en particulier la coupe de la queue. » Dix-neuf états européens ont donc interdit l'"écourtage" de la queue. De telles mutilations, qui entraînent douleur et complications diverses, sont d'ailleurs condamnées par les vétérinaires. De même, l'écourtage de la queue des chevaux a provoqué une polémique en Belgique, où il est traditionnellement effectué.

Il apparaît qu'il nuit aux chevaux - qu'il s'agisse de chasser des insectes ou de communiquer par des mouvements de la queue – et qu'il est surtout utile aux humains...

Jean-Jacques Barloy



Un livre utile pour l'animal de compagnie

Le CNPA-Conseil national de la protection animale vient de publier un petit livret de poche sur « L'essentiel à connaître pour bien vivre avec un chien ou un chat ». En six feuillets pliés en accordéon, on y apprend de façon claire et concise ce qu'il faut savoir sur l'identification, la vaccination, le voyage à l'étranger, la stérilisation, l'éducation (de l'animal), la responsabilité (du maître), le danger éventuel, la loi en vigueur. Ce guide pratique est à demander à son vétérinaire habituel, ou au CNPA (10 place Léon Blum, 75011 Paris).

Jean-Claude Nouët

- Action LFDA inter associative -



Pour sécuriser les voyages par avion des chiens et des chats

Suite aux recommandations de sécurisation des cages de transport par avion des animaux de compagnie données par la Fondation LFDA à la Direction générale de l'Association internationale du transport aérien (voir Bulletin n°55 p.4), et les interventions d'autres associations telles que la SPA et One Voice, auprès de la société Aéroport de Paris et d'Air France, une correspondante de notre Fondation, Anita Bailhache, a rencontré la Direction Générale de l'Avion Civile (DGAC) sur ce sujet.

La DGAC, prenant également en compte les informations collectées auprès des professionnels des aéroports impliqués dans la recherche et la capture d'animaux échappés lors des opérations d'embarquement ou de débarquement, a décidé d'ouvrir sur son site Internet une rubrique très documentée sur les animaux de compagnie :

<http://www.aviation-civile.gouv.fr/htm/osevice/animaux.html>.

Cette rubrique qui permet aux voyageurs de planifier les déplacements par avion de leurs animaux de compagnie, rappelle entre autres une de nos recommandations : la nécessité de sangler les cages à l'aide de colliers d'assemblage dits Colson, afin d'en éviter l'ouverture accidentelle. La Fondation LFDA se réjouit de voir la DGAC contribuer à diffuser cette information préventive.

Thierry Auffret Van Der Kemp



Les jeunes pour cible

A voir leurs photos dans une revue de chasse, ils ont tout de braves garçons. On change d'avis lorsqu'on lit les articles dithyrambiques les concernant, car ce sont « des as du piégeage ». Mais on nous précise qu'ils prennent bien soin de ne pas capturer de chiens, de chevreuils et de faisans (même si cela arrive de temps en temps), il s'agit seulement pour eux de « réguler » les prédateurs. Comme on le sait, tous ces termes sont bien pratiques : réguler, limiter, contrôler, gérer, autant d'euphémismes pour ne pas dire « massacrer ».

Quant aux piégeurs du Loiret, ils vont dans les lycées et les collèges, informer les jeunes sur les « dégâts provoqués par les fouines et les pigeons, dans le cadre de leur action en faveur de la santé et de la sécurité publiques » (sic) (L'Eclairer du Gâtinais et du Centre, 24 avril 2008).

Les chasseurs se livrent en effet à une intense propagande en direction des enfants. Alarmés par le déclin de leurs effectifs, ils s'efforcent de susciter la relève. Les résultats laissent à désirer lorsqu'on voit quatre garçons de 15 à 17 ans, qui début mai, près de Moigny-sur-Ecole (Essonne), tiraient sur des moineaux au 22 long rifle, pour tuer un homme qui se promenait avec son épouse.

Il n'empêche : « Enfants, emmenez-les à la chasse », dit une revue cynégétique. Car, pour eux, paraît-il, « la chasse et la mort du gibier sont donc vécues comme des actes naturels ». et les enfants seraient désolés lorsque les veneurs à pied n'ont rien pris.

A ce propos, rappelons que, dans la vénerie à pied, considérée comme une chasse sportive, le lièvre est déchiré vivant par les chiens. « Les écoliers apprennent la nature avec les chasseurs », renchérit un quotidien régional : « les chasseurs leur ont ouvert une page du grand livre de la nature ».

Nous dénonçons depuis longtemps cette propagande des chasseurs en milieu scolaire : voir notamment le « Message du Président », de notre numéro 55 (octobre 2007).



Les agricultures, les lapins et le chasseur...

La nouvelle paraît surréaliste. Selon Le Courrier Picard (5 avril 2008), « un chasseur (est) condamné pour ne pas avoir tué assez de lapins ! ». Il faut dire que le même quotidien titre (22 mars) : « Alerte en Picardie : les lapins attaquent ». Car « l'Attila des plaines » (sic) commettrait de terribles ravages. C'est pourquoi le tribunal d'instance d'Abbeville a condamné un chasseur à verser des dommages et intérêts à deux agriculteurs, lesquels l'avaient poursuivi pour ne pas avoir tué les lapins coupables de dégâts dans leurs cultures. Décidément, avec la chasse, il y a bien des jours où l'on ne sait s'il faut rire ou pleurer !

- Action LFDA inter associative -



Tous unis contre le déterrage des blaireaux

Le déterrage, ou vénerie sous terre, est un mode de chasse peu connu. C'est aussi l'un des plus cruels. Il consiste à envoyer des chiens dans des terriers de renards ou de blaireaux, pour les acculer au fond d'une galerie. Les terriers sont défoncés à coups de pelles voire de pioches ; renards ou blaireaux sont saisis et extirpés à l'aide de pinces, pour ensuite être tués à l'arme blanche. Les jeunes ne sont pas épargnés. Si les blaireaux sont parfois relâchés, ils peuvent succomber aux morsures des chiens ou au stress de la capture ».

Déjà dans les années 1970, les militants anti chasse s'étaient opposés à ces déterrages. On comprend l'émotion des protecteurs de la nature à l'annonce d'un championnat de vénerie sous terre sur blaireaux organisé à Cluny (Saône-et-Loire) les 16,17 et 18 mai. Aussitôt, plus d'une cinquantaine d'associations se mobilisent, dont, bien-sûr, la Fondation LFDA.

Il s'agit en fait d'un « concours », avec juges, défilé en ville, messe de Saint-Hubert, et la participation déconcertante de la société centrale canine.

Devant la levée de boucliers, le préfet de Saône-et-Loire a annoncé que les blaireaux ne seraient pas tués et que les terriers seraient « reconstitués », le tout sous la surveillance des agents de l'ONCFS.

Lors de ce concours, une centaine de militants protectionnistes ont manifesté en défilant pacifiquement. Ce qui n'a pas empêché un certain Michel Raymond - président fondateur de l'association départementale des chasseurs de grand gibier de Saône et Loire - de réagir en s'écriant :

« Ce vendredi à Cluny des chemises noires ont tenté d'empêcher le déroulement de l'épreuve de qualification que la société centrale canine organisait en partenariat avec les déterreurs. Je m'interroge sur ces extrémistes. Leurs tenues, leurs méthodes, leurs idéologies interpellent.

En tout cas, ils nous rappellent les heures sombres d'une mauvaise période de notre histoire. Est-il possible que ce soit des éco-fascistes ? J'appelle à combattre tous ces extrémistes de quelque bord qu'ils soient. »

Tout ce qui est outrancier est dérisoire. Ce Michel Raymond, lui, a un passé politique extrêmement « intéressant ».

Il fut président du groupe CPNT (Chasse, Pêche, Nature et Tradition) du Conseil régional de Bourgogne, dont il dut démissionner en 2003, en raison d'escroquerie aux aides agricoles européennes : trois arrêts en appel et en cassation ont confirmé ce jugement. (Voir *Le Bien Public* du 16 septembre 2003). Et ces gens-là prétendent donner des leçons en lançant des calomnies !

Les ONG se sont, par ailleurs, étonnées qu'une telle manifestation ait pu être autorisée par les services préfectoraux dans une zone comportant un site protégé classé Natura 2000 ; en plein cœur de la période de reproduction des blaireaux une espèce peu prolifique, classée comme protégée dans de nombreux pays européens. Les ONG attendent toujours que la préfecture ou l'ONFCS communique un bilan officiel de ce « championnat », indiquant clairement le nombre de blaireaux (jeunes et adultes) déterrés, le nombre de blaireaux blessés, les conditions de restauration des terriers, etc...



Les ours ont des défenseurs

Tous les malheurs se ligueraient-ils toujours contre les ours ? Le chasseur qui a tué Cannelle est passé en justice : le jugement a prononcé la relaxe sur proposition du procureur de la République.

En Vendée, telle mère telle fille : ce sont deux dresseuses d'ours, dont les déclarations (Ouest-France, du 21 décembre 2007) constituent un vrai sottisier.

Qu'on en juge : « Viens, mon Balou, viens » ; « J'aime le risque et le rapport de force avec les bêtes sauvages » ; « Alors, je lui ai appris à baisser l'arrière-train, à la demande. Les gens adorent le contraste et en redemandent ».

Plus heureux, un ours brun de 8 ans et très amaigri, qui se morfondait dans une triste cage d'un mini zoo, en République serbe de Bosnie – il appartenait à un chef de mafia d'un important réseau de prostitution, aujourd'hui en fuite – a été enfin autorisé, en avril, par le ministre de l'écologie du pays, à rejoindre le Refuge de l'Arche, en Mayenne.

Après une période de quarantaine, il sera installé avec deux femelles... et pourra vivre possiblement encore une vingtaine d'années.

Le bulletin électronique auSec'Ours (au.sec.ours-at-wanadoo.fr) fait le point sur les diverses initiatives en faveur des ours. On y apprend que de trop nombreuses villes acceptent encore les montreurs d'ours. Mais la venue d'un tel bateleur à Valenciennes a été annulée par décision du maire.

Rappelons sur ce sujet, la brochure éditée par la LFDA. « Liberté pour les ours ! » (envoyée sur commande accompagnée d'un chèque de 8 euros).



Sauvetage d'un lion

Tout s'est bien terminé pour Brutus. Ce lion de 6 ans avait été saisi au cirque Vitalis qui le détenait illégalement. Il était accueilli depuis décembre 2007 par le célèbre refuge de l'Arche, mais celui-ci manquait de place. Il s'accorda avec l'association britannique « Born free » pour son placement mieux adapté en Afrique du sud.

Le lion Brutus a finalement quitté le refuge mayennais fin avril pour rejoindre une réserve sud africaine après deux escales (escales que déplore le responsable du refuge) via Londres et Nairobi. Tandis qu'une lionne, Coralie partit, elle en vol direct, pour un parc espagnol.



Zoos : incorrigibles

Le zoo d'Amiens veut s'agrandir. Il prévoit, pour cette année, la création d'un parc à tigres et d'une « giraférie » (sic). Est-ce vraiment utile ?

Deux loups à crinière d'Amérique du Sud se sont échappés du zoo de Pont-Scorff (Morbihan) et ont été pourchassés par un bataillon de gendarmes et de pompiers qui ont mis plusieurs heures à les rattraper.

Nous avons déjà fait la critique du « zooparc » de Trégomeur (Côtes d'Armor) (Voir p. II de l'encart du n°55, octobre 2007). Celui-ci essaie d'attirer de nouveaux visiteurs, avec une ourse-mascotte, un ballet aquatique des loutres, en passant par une chasse aux œufs en chocolat à Pâques... Ce qui n'a pas empêché la mort du premier tigre arrivé dans le zoo. Et ce qui n'a pas empêché non plus le juge des référés du tribunal administratif de Rennes d'ordonner la suspension de l'exécution d'un avenant concernant le réaménagement de ce zoo. La préservation des sites naturels et la sécurité étaient en cause.

Du côté des zoos marins, ce n'est pas mieux. En dépit de toutes ses mésaventures, le marineland d'Antibes s'enferme. Si l'on en croit Nice-Matin (20 février 2008), voici la façon dont on y découvre la faune marine : « ambiance » Empire romain « avec les orques, « Versailles » avec les dauphins et « hommes des cavernes » avec les otaries (...). Show nocturne des orques, suivi d'une troupe de danseuses. (...) rencontre – baignade avec les dauphins sur une plage spécialement préparée » ? N'en jetez plus !



Le nouveau zoo de Vincennes mal parti...

Le feuilleton du zoo de Vincennes continue. Il devrait fermer à la fin de cette année pour des travaux de trente mois et il rouvrirait en 2012. La plupart des animaux sont en cours de transfert pour Blois, Rome ou la Tunisie... Le chantier devrait impliquer un partenariat public-privé, encore incertain. L'appel d'offre pour les travaux en 2005 se montait à 200 millions d'euros. Estimé trop onéreux il a été rabaisé à 130 millions d'euros cette année. (Voir p.I de l'encart du Bulletin n°53). Selon *20 minutes* du 13 mai, le maire de Vincennes s'inquiète : « L'avenir du zoo n'est pas encore assuré.

On annonce déjà la fermeture, mais trouvera-t-on les entreprises prêtes à répondre à ce prix ? ». La Fondation LFDA ne partage pas l'inquiétude du maire. En effet, le terrain occupé par le zoo de Vincennes, appartient à la Ville de Paris : il avait été alloué au Muséum pour la construction d'un zoo, inauguré en 1934, et uniquement pour cela. Il y a quelque chance que la Ville de Paris pense à récupérer le terrain. A juste titre car ce terrain de 15 hectares très bien situés, vaut très cher.

Ne pourrait-il pas être par exemple très utilement affecté à la construction de pavillons sociaux pour les SDF qui eux, ne demanderaient pas mieux d'être logés au Bois de Vincennes ?

Jean- Jacques Barloy



L'esprit Grenelle s'évapore

Il n'aura pas fallu longtemps pour qu'à nouveau l'esprit du Grenelle soit bafoué, et que nos craintes se réalisent. Il y a quelques semaines, sénateurs et députés repentants nous ont fait le sale coup des plantes OGM, dont les pollens vont forcément être disséminés par le vent ou les abeilles et contaminer les cultures naturelles loin aux alentours. Le 4 juin dernier, Jean-Louis Borloo, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, a autorisé la mise en œuvre d'une autoroute de 150 km entre Pau et Langon, qui traversera des zones préservées où vivent des espèces protégées. En page 1 du Bulletin n° 56 de janvier dernier, la LFDA prophétisait : « On n'hésitera probablement pas à trancher un espace forestier par une ligne TGV ». Ce qui va se faire est encore pire, parce que l'emprise d'une autoroute sur le terrain est encore plus large, et surtout parce que créer des autoroutes est d'un autre temps : le transport routier va nécessairement régresser pour céder la place au transport par rail, à cause de la raréfaction et du renchérissement inéluctables des produits pétroliers.

L'autorisation du ministre Borloo a été donnée après que le CNPN-Conseil National de la Protection de la Nature ait donné son accord. Notons qu'en mars dernier le dit Conseil avait donné un avis négatif. Les membres du CNPN auraient-ils été soumis à quelque influence, au cours de « consultations » internes ? C'est hélas à soupçonner, lorsque l'on apprend que parmi eux, a été tenue à l'écart la célèbre et efficace SEPANSO, opposante notoire au projet. En outre on notera avec un certain intérêt que la signature du ministre a été donnée peu de jours avant qu'entre en vigueur, le 27 juin pour être précis, un nouveau texte du code de l'environnement, qui semble à la lecture bien plus contraignant que le texte actuel...

Le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables va devoir autoriser par arrêté la destruction d'espèces protégées, dont lui et sa secrétaire d'Etat ont pourtant la charge. Ne serait-ce d'ailleurs qu'à titre de simple citoyen : « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » (art. 2 de la Charte de l'environnement, loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005). C'est clair et net, mais apparemment pas gênant...A ce train là, du Grenelle il ne va rester que de la grenaille.



La mine d'or de Guyane a du plomb dans l'aile

Dans son courrier du 15 février 2008 au Président de la République au sujet d'un projet d'exploitation aurifère en Guyane, la LFDA soulignait qu'il serait scandaleux que la France indemnise la multinationale minière pour les travaux qu'elle avait engagés avant de se voir refuser l'autorisation d'exploitation (cf. Bulletin n° 57, page 2). Nous avons reçu la réponse de l'Élysée, datée du 30 mai et signée du Chef de Cabinet, Cédric Goubet : « S'agissant du recours éventuel que pourrait présenter la société minière IAMGOLD, Monsieur Nicolas Sarkozy tient à vous indiquer que dans cette hypothèse l'État fera valoir, le moment venu, ses arguments concernant le refus opposé à ce projet ».

Bien reçu, merci. Mais il reste à l'État, comme nous le demandions, de faire reboiser les trente hectares ravagés par les « goldfingers » sans scrupule. Au fond, ce qui manque à la protection de la nature, c'est une brigade de 007...

Jean- Claude Nouët



Conséquences insoupçonnées

Quel rapport entre les téléphones portables et les gorilles ? Le portable comporte un condensateur au coltan, et le coltan est un minerai provenant de la République démocratique du Congo.

Il est acheté à des compagnies minières hors-la-loi, qui font travailler des enfants à la mine. Et les forêts de la région sont défrichées, des forêts qui hébergent gorilles, okapis, éléphants... « Chaque fois que vous passez un coup de fil sur votre portable, vous contribuez, sans en avoir conscience, à jouer avec la vie des Congolais et celle des derniers grands singes de la planète », avertit une brochure publiée par les éditions La Lenteur.



Natura 2000 : ça avance

On sait à quelles difficultés s'est heurtée la création du réseau Natura 2000 en France. Chasseurs, agriculteurs, forestiers, etc. ont tout fait pour s'y opposer et pendant longtemps nos gouvernements ont tout fait pour ne rien faire !

Néanmoins le nombre de sites désignés a augmenté régulièrement. Et en avril, le Journal Officiel a publié de nombreux arrêtés portant désignation de tels sites.

En voici quelques-uns : l'étang et la tourbière de La Demoiselle (Vosges). Le marais Del Sale et la forêt littorale de Pinia (Haute-Corse), la forêt de Dieulet (Meuse), les marais de la Vilaine (Morbihan, Ile et Vilaine, Loire-Atlantique), les pelouses de Sivry-la-Perche (Meuse), etc. Comme on le voit, il ne s'agit pas nécessairement de sites très connus. Notre pays possède vraiment des richesses naturelles innombrables et insoupçonnées !



Poubelle océanique

Une réalité qui a de quoi faire frémir, même si les expressions pour désigner le phénomène sont poétiques : « Soupe de plastique géante », « grand tourbillon d'ordures », « île de déchets ». Il s'agit d'une concentration de déchets plastiques, vaste comme la France, et située entre la Californie et les îles Hawaï. Les courants marins, tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, concentrent ainsi les déchets, qui finissent par former une sorte de mer des Sargasses de la pollution.

On imagine les conséquences pour la faune marine, d'autant plus, que d'autres « poubelles océaniques » existent de par le monde.



Le retour du saumon

Le Gouët est une petite rivière proche de Saint-Brieuc. Aucun saumon n'y avait été pris depuis huit ans. Certaines observations faisaient penser à un retour de l'espèce, confirmé par la capture d'un spécimen de 77 cm, le 20 mars ; encore couvert de parasites marins. Le pêcheur pose avec sa prise dans la presse régionale. Mais capturer ce saumon, était-ce la meilleure façon de favoriser la reconquête du Gouët par cette espèce ?



Répulsifs à dauphins

Connaissez-vous les « pingings » ? Ce sont des répulsifs à dauphins, en principe obligatoires dans la Manche, afin d'éviter qu'ils ne se prennent dans les filets de pêche. Leur utilisation se heurte à divers obstacles : prix, emploi dangereux, risque d'éloignement définitif des dauphins. De nouveaux modèles sont actuellement testés.

Leur portée est très variable (de 100 mètres à 2 kilomètres), et leurs fréquences sonores sont aussi différentes. On ne peut que se féliciter de leur emploi, s'ils évitent vraiment les captures accidentelles de cétacés dans les filets.



Le tigre sur tous les fronts

Lorsque l'on survole l'actualité animalière, il est des espèces qui apparaissent particulièrement condamnées par les zoos, cirques chasses, destructions des milieux, etc. Le tigre est de celles-là.

Le zoo de Trégomeur, qui a été par ailleurs épinglé dans le Bulletin de la LFDA (voir P.III de l'encart du n°53), est très fier de ses trois tigres de Sibérie, tandis qu'en Côte d'Or un zoo est projeté, qui s'appellerait tout bonnement « Planète Tigre » : son promoteur a choisi cet endroit en raison du voisinage de l'Autoroute et du TGV... Désolant, le numéro de tigres du cirque itinérant Médrano, présenté par « Ahrmed, Royal Maroc académie animaux exotiques » (sic).

Que penser du projet de transplantation en Afrique du Sud de tigres de Chine, une race quasiment éteinte ? Plus efficace sans doute, la saisie, par des militaires thaïlandais, de nombreuses dépouilles de tigres, parmi d'autres espèces.

Le cas du tigre indien est particulièrement préoccupant. Son effectif n'est plus que de 1160 à 1650 têtes, contre 40 000 au début du 20^{ème} siècle. L'Inde a trop longtemps donné des chiffres rassurants, mais faux.

Aujourd'hui, le gouvernement semble mieux disposé, mais la situation du tigre n'est guère brillante, en raison, tant à la fois, des modifications infligées aux milieux naturels et des destructions directes, pour la peau, les os, les dents, etc., aux vertus prétendument aphrodisiaques ou curatives.

Néanmoins, ne soyons pas trop pessimistes. Le tigre, s'il est protégé, peut « redémarrer » : il l'a déjà prouvé. Comme aussi la panthère ou, en Europe, le lynx et le chat sauvage. Les félins possèdent manifestement une belle vitalité. Non, décidément, la Nature ne veut pas mourir.



Eléphants trop nombreux ?

Nombreuses protestations après la décision de l'Afrique du Sud d'abattre une partie des éléphants (par hélicoptère...) du parc National Krüger, accusés d'être trop nombreux et de commettre des dégâts. Le parc Krüger est certes très vaste (aussi vaste que le Pays de Galles !), mais il est entièrement clos.

Il semble que le marché de l'ivoire ne soit pas étranger à la décision sud-africaine. Des protecteurs de la nature proposent d'ouvrir les clôtures du parc vers le Mozambique, ou il y a l'espace nécessaire aux éléphants...



La Kerato-conjonctivite revient chez le chamois

Les chamois des Alpes avaient déjà, dans le passé, été frappés de kérato-conjonctivite, une maladie qui les rend partiellement ou totalement aveugles. Les chasseurs avaient alors abusé de la situation en tuant davantage de chamois, sous prétexte d'endiguer l'épidémie. Aujourd'hui, l'affection réapparaît dans le Mercantour.

Il n'est guère facile de soigner des chamois, et, cette fois, les chasseurs admettraient de diminuer leurs « prélèvements », comme ils disent.



Le génome de l'ornithorynque

L'ornithorynque d'Australie est un animal extraordinaire, à tel point qu'on a longtemps mis son existence en doute ou qu'on le considérait comme une chimère truquée. Avec les échidnés, il constitue un ordre de mammifères, celui des monotrèmes, mais il présente des caractères d'oiseaux (oviparité, bec de canard), voire de reptiles (sécrétion d'un venin).

Or, son génome vient d'être décrypté (*Nature* du 8 mai 2008 ; repris dans *Le Figaro* du 10 mai). Cette étude confirme la proximité de l'ornithorynque avec les reptiles. La génétique paraît donc avec lui – ce qui n'est pas toujours le cas – s'accorder avec l'anatomie et la paléontologie.



Les premières plumes

« Les oiseaux n'existent pas. Ce sont des dinosaures. » « Les dinosaures survivent de nos jours : ce sont les oiseaux ». Ces boutades provocantes viennent de trouver une nouvelle confirmation avec la découverte, en Charente Maritime, de plumes fossiles datant du crétacé et appartenant à un petit dinosaure. Des plumes qui constituent un jalon vers les plumes des oiseaux modernes. Une belle découverte à l'actif des paléontologues français.



On croit rêver...

Il ne manquait plus que ça ! Des agriculteurs de la région de Saint-Omer réclament des battues... aux cygnes ! Ceux-ci mangeraient « trop » d'orge... Cela résonne tristement comme l'excuse de la chasse aux phoques parce qu'ils mangeraient « trop » de morues. Toutes les espèces ont un rôle bien déterminé dans la nature, les agriculteurs – qui aiment à répéter qu'ils sont des experts de la nature – devraient le savoir.



Nuages de pinsons

On trouve parfois dans la presse un petit article qui est vraiment un régal, un bijou. Par exemple, celui de Jean-François Noblet dans *Rustica* (12 mars 2008). Cet écologiste bien connu relate sa rencontre avec un dortoir de 45 000 pinsons du Nord. « C'était magique, écrit-il, de voir une telle nuée, autant de vie en cette fin d'hiver ! ». « Un oiseau passe, et nous ne sommes plus les mêmes », écrivait Saint-John Perse.

Alors quand on se trouve au cœur d'un nuage de 45 000 têtes, poumons et cœurs, on rêve de bâtir une autre planète, plus respectueuse de la vie. J'ai gardé 45 crottes sur ma voiture comme une bénédiction, comme un impact de bonheur au fond de mon esprit. »



Oiseaux contre voitures

Il est toujours réjouissant de voir triompher nos demandes. Ainsi, une course automobile était prévue au col de Vence (Alpes-Maritimes). Le préfet ne l'a pas autorisée, car elle aurait traversé des secteurs relevant de Natura 2000 et hébergeant de précieuses espèces d'oiseaux, et, en plus, à l'époque des nids. Les bolides devront s'affronter ailleurs, et plus tard.

- Action LFDA -



Débroussaillage et préservation des oiseaux

Sauver les espèces animales, impose de sauver les espaces : c'est une évidence écologique que martèle la Ligue française des droits de l'animal depuis des années. Il en est rarement tenu compte ; malheureusement, car les espèces souffrent de destructions infligées à ces espaces, à ces milieux de vie, destructions qui ne les visent pas directement, mais qui néanmoins les atteignent. Ainsi les abattages d'arbres, les élagages et débroussaillages, les incendies de forêts, sont des menaces mortelles pour les oiseaux, surtout à l'époque des nids. Il en est de même des travaux effectués sur certains édifices (ravalements, démolitions).

Les garrigues, maquis, broussailles, les landes, dunes et vignes de la région méditerranéenne nous intéressent spécialement. De tels milieux hébergent de nombreux passereaux : toute une variété de fauvettes locales (passerinette, mélanocéphale, pitchou, etc.), des bruants, traquets, pipits, la linotte, la pie-grièche, l'alouette calandrelle, etc.

A l'époque de la reproduction, il faut donc éviter absolument la destruction du couvert végétal, dans lequel ou au pied duquel se trouvent les nids.

Généralement, les oiseaux de ces espèces font deux pontes, parfois seulement une, quelque fois trois chez de rares espèces. Les pontes s'échelonnent d'avril à juillet, voire jusqu'en août. Il faut ajouter la couvaison (deux petites semaines en général), et l'élevage des jeunes au nid (une douzaine de jours en moyenne). Et il faut aussi tenir compte du fait qu'avec l'évolution du climat, les oiseaux nidifient de plus en plus tôt. En résumé, il faut respecter l'avifaune des maquis, broussailles, etc. de la zone méditerranéenne d'avril à août, c'est-à-dire pratiquer tous les travaux de nettoyage forestier (débroussaillages et autres) après août et avant mars. Et en conséquence, il est évidemment nécessaire que les décisions réglementaires locales tiennent compte des données écologiques et zoologiques.

De la part de la Fondation LFDA, notre correspondante en région Côtes d'Azur, Thézy Marchisio, a adressé une demande en ce sens au député Lionnel Luca.



Le retour du pèlerin

Des faucons pèlerins se reproduisent désormais sur la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule de Bruxelles : des caméras retransmettent les épisodes de leur vie à des téléviseurs devant lesquels se pressent les badauds.

Ce n'est pas un cas unique. Le faucon pèlerin, qui était devenu un oiseau quasi mythique, revient en force.

Dans son récent ouvrage *Les oiseaux de France* (Solar), Jean Claude Chantelat cite des cas de nidification de l'espèce en des endroits invraisemblables : cimenterie de Thionville, basilique de Lourdes, raffinerie de Feyzin, centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine (!). Le faucon pèlerin a vraiment des goûts éclectiques. Le principal est que, comme bien d'autres espèces, il revienne chez nous.



Vautour : pas de vraie menace

« Le vautour fauve attaquera-t-il les troupeaux du Mercantour ? », se demande *Nice Matin* du 9 mai. L'article est heureusement mesuré.

On sait que l'interdiction des charniers à ciel ouvert a provoqué une fuite des vautours fauves d'Espagne, jusqu'à la Belgique (!), et aussi, assure-t-on, une modification de leur comportement : ils se seraient mis à attaquer des proies vivantes. En fait, les cas avérés sont très rares. Un éleveur de moutons fait une remarque pittoresque : « Les moutons tués par le loup sont dévorés par les vautours avant même l'arrivée de l'agent chargé d'établir le constat de dommages. Faute d'établir la responsabilité de *Canis lupus*, l'éleveur n'est pas indemnisé. » Mais surtout, *Nice Matin* a raison de rappeler que les vautours, en faisant disparaître les charognes, remplacent l'équarrissage. « Le vautour évite alors les frais d'hélicoptère et de transport. » Merci, les vautours !

Jean-Jacques Barloy

- Action LFDA -



La LFDA membre du comité directeur d'une plateforme nationale pour les méthodes alternatives en expérimentation animale

Comme le Bulletin n° 56 (p.15) l'annonçait une « Plateforme Nationale pour le développement de méthodes alternatives en expérimentation animale » a été mise en place en novembre 2007 par le Ministère de la Recherche et l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS). Cette plateforme réunit avec eux, sous forme d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS), dix autres partenaires* parmi lesquels la Fondation Ligue Française des Droits de l'Animal (LFDA), représentée au Comité directeur par son président.

Le Comité Directeur de cette plateforme a tenu sa première séance et nommé son directeur (le représentant de l'Institut National de l'Environnement et des Risques - INERIS), le 6 mars 2008. Le 2 juillet, le comité directeur procédait à la validation des procédures de constitution de deux comités d'expert.

Le but de cette plateforme est de favoriser la mise en place de méthodes alternatives permettant de réduire ou de supprimer le recours à l'animal de laboratoire dans le développement, l'évaluation et le contrôle des produits de santé et des substances chimiques. La France rejoint ainsi les 15 pays européens disposant d'une plateforme nationale et déjà réunis au sein de la plateforme européenne ECOPA (European Consensus Platform on Alternatives). La plateforme nationale incitera les chercheurs français à entrer dans le processus de validation des méthodes via l'ECVAM (European Centre for the Validation of Alternative Methods).

Les travaux de la plateforme seront conduits au sein de deux sous-comités : produits de santé (dont le secrétariat sera assuré par l'Afssaps) et substances chimiques (dont le secrétariat sera assuré par l'INERIS).

La plateforme n'est actuellement dotée d'aucun budget. Les frais de participation des partenaires (dossiers, déplacements, expertises...) sont à la charge de chacun d'eux. Cependant, lors des Rencontres « Animal et Société » au Ministère de l'agriculture, le président de la LFDA a réclamé que l'Etat participe au financement du fonctionnement de cette plateforme. Il a justifié cette demande par le fait que la plateforme est dite « nationale » et par le fait que le code rural impose de recourir à des méthodes substitutives à l'utilisation de l'animal vivant lorsqu'elles existent. C'est donc bien à l'Etat de concourir au financement de ce qu'il impose à juste titre. Cette proposition a été accueillie favorablement et à l'unanimité du groupe de travail n°1 de ces Rencontres.

Jean_Claude Nouët et Thierry Auffret Van Der Kemp

*. Il s'agit de : INERIS ; AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail) ; INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) ; CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) ; UIC (Union des Industries Chimiques) ; FEBEA (Fédération des entreprises de la beauté) ; LEEM (les Entreprises du Médicament) ; OPAL (Recherche Expérimentale et Œuvre de Protection de l'Animal de Laboratoire) ; SPTC (Société de Pharmaco-Toxicologie Cellulaire).



Information sur les animaux de laboratoire : des données chiffrées à connaître

« L'enquête sur l'utilisation d'animaux vertébrés à des fins expérimentales en France. Statistiques 2004 », du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été officiellement diffusée à la fin du mois d'octobre 2007. Une note de présentation étoffée, rédigée par *Bernard ANDRIEUX*, Chargé de mission auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, précède la centaine de tableaux de résultats et les explicite.

Depuis 1985, ce Ministère fournit périodiquement des données quantifiées, rendues obligatoires en application de la législation européenne et notamment de la Directive du Conseil Européen-86/609. CEE du 24 novembre 1986, qui a fait suite à la Convention STE.123 du 31 mai 1985.

Sept enquêtes auront été ainsi publiées à ce jour. D'ores et déjà, la prochaine est programmée pour cette année 2008, ayant trait aux informations relatives à l'année 2007.

Les données chiffrées de 2004

En 2004 donc, 408 établissements, dûment enregistrés et autorisés à l'expérimentation animale par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ont répondu au questionnaire très fourni qui leur avait été adressé : 301 appartiennent au secteur public et 107 au secteur privé. Il est fait état de l'utilisation de 2.325.398 animaux, toutes espèces confondues, dont 90% sont de petits rongeurs en provenance d'élevages spécialisés (pour l'essentiel des Souris, Rats, Hamsters et Cobayes).

Nous rappellerons, à ce stade, que les Invertébrés ne sont toujours pas concernés par ces recensements, leur utilisation n'étant pas couverte par une protection réglementaire.

Les finalités de l'utilisation de ces animaux sont, succinctement, les suivantes : recherche fondamentale et appliquée, notamment dans le domaine des maladies humaines et animales, essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité, contrôles de qualité des produits administrés et des appareillages.

On notera aussi que plus de 300.000 de ces Vertébrés font l'objet d'euthanasie aux fins de prélèvements de cellules, tissus ou organes, pour la mise en œuvre d'études *in vitro*, alternatives à l'expérimentation animale proprement dite ou complémentaires à celle-ci.

Il convient de préciser également que chaque Etat de l'Union Européenne est tenu à la publication de ses propres statistiques. Ainsi en 2002, les quinze pays qui la composaient alors, ont déclaré l'utilisation globale de 10,7 millions d'animaux et compte tenu de l'adhésion de dix nouveaux Etats membres, cette utilisation, en 2005, a porté sur 12,1 millions d'animaux.

Quelques commentaires

De prime abord, confronté à de tels chiffres, le lecteur non averti des finalités scientifiques invoquées ci-dessus et des impératifs de sécurité sanitaire, peut raisonnablement d'interroger sur leur importance numérique.

Certaines considérations devraient toutefois permettre de relativiser ce premier réflexe.

En premier lieu, de 1985 à 2000, le nombre total d'animaux utilisés par l'expérimentation animale en Biologie, a diminué de moitié, alors que les besoins de la population, en matière d'exigence sanitaire, se sont accrus en relation directe avec la démographie, passant de 55 millions à plus de 60 millions de Français.

Les progrès constants dans le domaine des biotechnologies et des performances sanitaires et génétiques dans la production des animaux eux-mêmes ont contribué grandement à cette stabilisation quantitative des expériences menées ; la diminution du nombre des animaux utilisés dans les tests servant aux contrôles toxicologiques est constante, tout en respectant la fiabilité des études effectuées.

D'autres chiffres méritent d'être cités à nouveau en regard des données des enquêtes, bien qu'ayant été déjà mentionnés dans des publications antérieures¹ : le total cumulé des animaux dits « de rente », destinés à la consommation humaine et animale en France, s'établissait en 1992 à 333.461.000 unités dont 288.774.000 volailles. Ces chiffres ont vraisemblablement subi une diminution au cours du temps, avec un effectif global de 300 millions d'animaux de rente en 2006.

Enfin, bien que les demandes de renseignements concernant les personnels impliqués n'apparaissent plus dans les questionnaires des enquêtes officielles, les bonnes pratiques à l'égard des animaux de laboratoire sont désormais assurées, aussi bien que possible, par un effectif de personnes réglementairement habilitées grâce à des formations professionnelles adaptées et agréées.

L'effectif des personnels techniques et d'encadrement de cette filière avoisinait, en 1985, 2.200 agents qualifiés et environ 5.000 chercheurs dûment autorisés à intervenir dans l'élevage et l'expérimentation. Un ajustement s'avérerait instructif pour tous si une évaluation régulière de cet effectif émanait des administrations concernées.

Henri Maurin-Blanchet

¹. Maurin-Blanchet H. 2001. Le risque zoonotique de l'animal de laboratoire à l'homme. *Sci. Tech. Anim. Lab.* **26** :33-41

- Action LFDA inter associative -



Corridas : faire bouger le monde politique

Les campagnes anticorridas ne faiblissent pas, et la LFDA ne reste pas inactive. Elle a demandé une audience à Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, afin d'évoquer l'interdiction d'accès aux corridas aux mineurs de moins de 16 ans. Et en mars, Jean-Claude Nouët et Thierry Auffret Van Der Kemp, président et directeur de la LFDA, rencontraient M. Ronan Le Joubioux, conseiller de Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Ils ont développés les arguments démontrant la corrélation entre l'assistance ou la participation des enfants à la violence envers un animal et les comportements agressifs – voire plus – ultérieurs vis-à-vis de l'homme et ils ont remis une liste de publications scientifiques, pluridisciplinaires et internationales à ce sujet. Ils ont étayé les arguments en faveur de l'interdiction des corridas aux mineurs de moins de seize ans.

Lors des rencontres « Animal et Société » au Ministère de l'Agriculture Mme Elisabeth Hardouin-Fugier – professeur d'histoire de l'Art et administratrice de la Fondation – invitée en qualité d'expert dans le domaine de l'histoire de la corrida en Europe, et le Dr Jean Paul Richier, neuropsychiatre, délégué du CRAC, également invité en qualité d'expert, ont soutenu également cette demande d'interdiction. De son côté, Claude Darciaux, députée de la Côte d'Or, prit connaissance du DVD « Apprendre à tuer » (voir bulletin d'informations de la LFDA n° 57 p.18) montrant les enfants aux arènes, que lui avait parvenir la LFDA et le CRAC.

A la suite de quoi le 27 mai, dans une question écrite au gouvernement, elle a attiré l'attention de Mme Bachelot- Narquin sur le subventionnement de corridas « gratuites » pour les enfants par certaines mairies et caisses d'allocations familiales, et proposé que l'accès des arènes soit interdit aux moins de quinze ans.

Encore une bonne nouvelle. Fenouillet, dans l'agglomération toulousaine, vient d'interdire les corridas. La nouvelle maire de cette ville et les associations anti corridas, régionales et locales, ne peuvent qu'être chaleureusement félicitées.

Il n'en est que plus désolant de voir une brochette d'élus, UMP, PCF et PS (dont Michel Vauzelle, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), appeler le septembre dernier, à Arles, à la mobilisation pro corridas, au nom de la défense de la « culture » et des « libertés régionales ».

Le Collectif Girondin contre les arènes, avec le soutien de la Fondation LFDA, a manifesté de son côté le 21 juin contre les novilladas (corridas avec jeunes toreros où le triomphateur reçoit un important prix en espèces) qui sont organisées à la Brède.

Le chanteur Renaud a adressé en février un courrier à la Fédération des conseils de parents d'élèves en faveur de l'interdiction des corridas aux mineurs, et « contre le prosélytisme dont les partisans de la corrida font preuve dans les établissements scolaires ».

Un prosélytisme qui n'est pas sans rappeler celui des chasseurs, voire de certains éditeurs, comme le montre « Viva el toro ! » : ce titre ambigu est celui d'un petit livre publié par Flammarion dans une collection ciblant de jeunes lecteurs.

Un taureau y raconte sa vie. Les deux auteurs – pro corridas – semblent tout de même embarrassés au moment de décrire la corrida et la mise à mort. Ils s'en tirent avec le futur : « On empaillera ma tête... ».

De son côté dans une interview publiée dans le Midi Libre du 8 juin 2008, le comédien Gérard Depardieu déclare que « [...] La corrida est un rituel sublime. [...] Il ne faut pas entendre les arguments qui s'élèvent contre cette tauromachie, d'ailleurs les anti corridas sont beaucoup plus violents que tous les matadors qui tuent les taureaux ».

Il précise toutefois n'avoir jamais assisté à une corrida. Pourquoi donc ce comédien relaie-t-il les slogans des aficionados ? Poser la question c'est déjà commencer à y répondre....

Tandis qu'à Madrid, en octobre dernier, deux élus écologistes du Congrès des députés ont réclamé l'abolition des corridas. Le mouvement anti corridas marque aussi des points en Espagne, tout particulièrement on le sait, en Catalogne.

Jean-Jacques Barloy et Thierry Auffret Van Der Kemp



Une philosophie contraire à l'éthique

N'était la personnalité de l'auteur, Francis Wolff, professeur de philosophie à l'Ecole Normale Supérieure, on aurait pu penser à une mauvaise plaisanterie.

Après avoir organisé en 2005 à l'ENS un colloque « Ethique et esthétique de la corrida », ce penseur publie deux ans plus tard un livre intitulé « Philosophie de la corrida », révélant de bien stupéfiantes considérations éthiques, dont un compte rendu a été publié dans la *Revue philosophique*. Nous en citons ci dessous un extrait avec l'autorisation de cette publication.*

« Ainsi la quatrième de couverture de son livre nous apprend, en ce qui concerne les taureaux tués dans les corridas qu' « aucune espèce animale liée à l'homme n'a de sort plus enviable que celui du taureau qui vit en liberté et meurt en combattant ».

Une vie « enviable » qui ne ferait guère « envie » à beaucoup d'entre nous, peu désireux de mourir avec des banderilles dans le dos. Tout le reste est à l'avenant. Ainsi dans « *l'éthique torera* » (sic), « *il faut toréer, le mieux possible, conformément aux canons* » (p 140).

Entendez : il faut torturer un animal avec art. En effet cette éthique est présentée par l'auteur comme une « *éthique de l'être* », proche de l'éthique stoïcienne, une éthique qui impose un comportement « *exemplaire* » au toréro : être détaché, « *impeccablement vertical* » (p 140). Une éthique métaphorique qui salue « *le défi de l'homme face à l'animal* » (p 176), étant entendu qu'implicitement l'homme a, selon l'auteur, tous les droits sur l'animal, y compris celui de le faire souffrir. Face à une menace (le taureau), perçue comme un danger anonyme, le toréro doit être « *comme le sage est face aux vicissitudes de la vie* » (p 143). Quel étrange traitement de l'éthique que de négliger complètement la douleur de sa victime et de l'assimiler froidement aux « *vicissitudes de la vie* » ! Nulle part ne sont discutés sérieusement les processus nociceptifs, émotionnels ou cérébraux du taureau.

Et par extension de cette étrange éthique, qui fait totalement abstraction du vécu de l'adversaire, certains disciples de l'auteur pourraient même être tentés de justifier « *moralement* » les combats de gladiateurs, voire la guerre !

Je suis de ceux qui pensent que l'espèce humaine ne s'honore pas de ce spectacle odieux, que l'art ou la musique qui l'accompagnent n'en masquent pas le sordide, puisqu'il consiste à faire souffrir un animal pour un simple divertissement et constitue donc, justement sur le plan éthique, la pire des situations.

Je suis de ceux qui pensent qu'aucun philosophe ne s'honore à faire, avec un parfait aplomb ou une volonté inconsciente de provocation, un tel éloge de l'ignoble, une telle apologie de ce qu'il y a de plus méprisable dans l'homme. Pour Wolff « *il n'y a que la corrida pour vous procurer ce plaisir unique, aussi charnel que chaste, aussi profondément physique que spirituel* » (p 312).

Heureusement pour les taureaux, la plupart des hommes trouvent leur plaisir dans des actes moins sanguinaires ! »

Georges Chapouthier et Jean-Claude Nouët

* Compte rendu de lecture de Georges Chapouthier sur Philosophie de la corrida, Francis Wolff, Fayard, Paris, 2007, 322 pages in Revue philosophique, 2008, N° 2, p 263.



Le comble de l'abjection

Il s'appelle Guillermo Vargas Habacue. C'est, paraît-il, un « artiste ». Ce qu'il a fait dépasse en abjection tout ce que l'on peut imaginer.

Ayant capturé un chien perdu, il l'a exposé dans une « galerie d'Art », attaché par une courte laisse, et l'a laissé mourir de faim et de soif, sous les yeux de visiteurs indifférents. Les photos du chien sont poignantes.

Cela se passait en 2006 à la Biennale Centro américaine d'Art du Honduras, mais il est question qu'il récidive cette année.

Jean-Jacques Barloy